

## Rentrée L1 - Choix des matières à TD

Par **Sunshine123**, le **28/07/2018** à **00:22**

Bonsoir/ Bonjour à tous,

Dans quelques semaines, je devrais effectuer mon inscription pédagogique en L1 et je dois choisir entre Droit de la famille et droit pénal .

Je ne sais absolument pas quoi choisir entre les deux et j'espère avoir un retour par des personnes mieux informées que moi même.

Par **Sunshine123**, le **28/07/2018** à **00:36**

Oh et je m'excuse, je n'ai pas précisé mais l'année prochaine, j'intégrerai l'université Paris Ouest Nanterre.

Merci à tous pour l'attention que vous consacrez à ce petit dilemme!

Par **LouisDD**, le **28/07/2018** à **10:38**

Salut

Pour ma part j'avais droit de la famille, à voir ce que droit pénal comprend et surtout comment il est abordé en L2 et L3...

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/07/2018** à **12:14**

Bonjour

Dans ma fac, les TD sont imposés pour les L1.

C'est Intro au droit et Droit constitutionnel (théorie de l'État) au S1

Droit des personnes et de la famille et Droit constitutionnel (Étude de la Vème république) au S2.

C'est effectivement bizarre qu'on vous propose du pénal dès la L1. C'est encore plus curieux

que vous n'avez pas un cours de Droit des personnes.

Bref, je vous conseille de suivre le Droit de la famille avec TD.

Par **Sunshine123**, le **28/07/2018** à **13:32**

Merci beaucoup pour vos réponses rapides!

Cela m'aide beaucoup!

Je pense que je vais prendre du coup droit de la famille :)

Sinon j'ai trouvé les programmes des cours sur le site de la faculté.

Pour le droit pénal:

« Lors de cette première année de Droit, les étudiants s'initieront au droit pénal à travers l'étude du droit pénal général. Il s'agira de comprendre les règles générales du droit pénal contenues dans le Livre I du Code pénal. Plus spécifiquement, le cours de droit pénal général portera sur l'étude de la loi pénale (son existence, son contenu et son application) et sur celle de la responsabilité pénale des personnes physiques et des personnes morales. Seront alors approfondies les questions relatives à la tentative ou encore à la complicité. Certaines règles générales relatives à la sanction pénale seront enfin évoquées. »

Pour le droit de la famille:

« Programme : Au sein du droit civil, matière fondamentale (dont vous poursuivrez l'étude les années suivantes) qui tend à organiser la vie en société et les relations entre les individus, le droit de la famille concerne la sphère plus privée du couple, des enfants et de la vie familiale. En raison de l'évolution des mœurs et de nos engagements internationaux, le droit de la famille a profondément évolué pour tenir compte de la diversité des situations familiales sans les hiérarchiser. Le cours de droit de la famille vous permettra d'étudier :

- la formation du couple (mariage, pacs ou concubinage), la vie de couple et sa séparation.
- la filiation de l'enfant (établissement et contestation de ce lien juridique) qu'elle soit fondée sur les liens du sang ou élective (adoption, PMA avec tiers donneur), et les relations de l'enfant avec ses proches (principalement organisées autour de l'autorité parentale).»

Par **LouisDD**, le **28/07/2018** à **18:48**

C'est amusant parce que j'ai eu le droit pénal général avec TD en L2...

Par **marianne76**, le **28/07/2018** à **19:02**

Bonjour

Je rejoins Isodore, s'il faut choisir entre TD du droit de la famille ou de droit pénal, prenez Droit de la famille

Par **Sunshine123**, le **28/07/2018** à **21:53**

Merci beaucoup pour toutes vos réponses!  
L'année prochaine, ce sera droit de la famille !